



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-633

PUBLIÉ LE 30 AOÛT 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-08-29-00016 - Arrêté n° 2022-01029 portant approbation des dispositions spécifiques ORSEC départementale et zonale « gestion sanitaire des vagues de chaleur » de la zone de défense et de sécurité de Paris (2 pages)

Page 3

Préfecture de Police

75-2022-08-29-00016

Arrêté n° 2022-01029 portant approbation des dispositions spécifiques ORSEC départementale et zonale « gestion sanitaire des vagues de chaleur » de la zone de défense et de sécurité de Paris

Arrêté n° 2022-01029
portant approbation des dispositions spécifiques ORSEC départementale et zonale « gestion
sanitaire des vagues de chaleur » de la zone de défense et de sécurité de Paris

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code de la sécurité intérieure, articles L.115-1, L122-4, L.741-1 à L741-5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2512-13 ;

Vu le code de l'action sociale des familles, articles L.116-3, L.121-6-1, L.227-4, L.227-11, L.345-2, R.121-2, R.227-1, D.312-160 et D.312-161 ;

Vu le code du travail, articles R. 4121-1 et suivants, R. 4222-1, R. 4225-1, R. 4225-2, et R. 4534-142-1 et suivants ;

Vu le code de la santé publique, articles R. 3131-4 à R. 3131-9, D. 6124-201 ;

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris – M. BOULANGER (Serge) ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination du préfet de police – M. NUÑEZ (Laurent) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-01108 du 29 octobre 2021 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-00852 du 21 juillet 2022 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGSN2/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/DGEC/DJEPVNDSDGESCO/DIHAL/2021/99 du 7 mai 2021 relative à la gestion sanitaire des vagues de chaleur en France métropolitaine ;

Arrête :

Article 1^{er}

Validation des planifications ORSEC « gestion sanitaire des vagues de chaleur »
Les dispositions spécifiques ORSEC départementale et zonale « Gestion sanitaire des vagues de chaleur », annexées au présent arrêté, sont approuvées.

Article 2

Adaptation des documents

Indépendamment de leur révision formelle, les présentes dispositions spécifiques peuvent faire l'objet, à tout moment, des adaptations techniques et actualisations nécessaires.

Article 3

Exécution du présent arrêté

Dans le département de Paris, le préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris, le préfet de la préfecture de la Région d'Ile-de-France, et les autres services déconcentrés de l'Etat compétents sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Publication du présent arrêté

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, ainsi qu'à celui de la préfecture de Police, affichée aux portes de la préfecture de Police, préfecture de la Zone de défense et de sécurité de Paris et consultable sur le site internet de la préfecture de Police (www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr).

Fait à Paris, le 29 août 2022

Le préfet de Police,
Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Laurent NUÑEZ